

## VILLE DE AVESNELLES

### ARRETE PORTANT FIXATION DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX

Le Maire d'Avesnelles,

Vu décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 05 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté de création d'une régie de recettes en date du 17 août 2015 ;

Oùï l'avis de Monsieur le Trésorier ;

Vu la délibération du conseil municipal du 16 juillet 2020 déléguant certains de ses pouvoirs au maire, et notamment le pouvoir « de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux » ;

Vu la délibération du conseil municipal du 10 décembre 2022.

Vu les différents services communaux mis en place au sein de la commune.

### ARRÊTE

Les tarifs des différents services publics sont définis comme suit à partir du 04 octobre 2021 :

#### Salle des fêtes :

Vin d'honneur	95,05 €
Caution	95,05 €
Banquet	217,95 €
Caution	217,95 €
Manif, commerciale, loto et jeux divers	372,55 €
Caution	372,55 €
Supplément pour estrade	35,95 €



## Suite de l'arrêté municipal 2023/0013

### Salle Francis Baroche :

Vin d'honneur	183,15 €
Caution	183,15 €
Banquet	366,25 €
Caution	366,25 €
Banquet d'associations extérieures	665,85 €
Caution	665,85 €
Manif, commerciale, loto et jeux divers	781,75 €
Caution	781,75 €

### Salle des mariages en mairie :

Location aux entreprises (tarif fixe journalier) 150,00 €

### Salle des fêtes rue Charles Séry

<i>Banquet week-end</i>	1 000 €
Caution	1 000 €
Forfait ménage	200,00 €

<i>Conférence et séminaire - tarifs dégressifs à la semaine</i>	
Lundi	500,00 €
Mardi	400,00 €
Mercredi	300,00 €
Jeudi	200,00 €
Vendredi	200,00 €
Caution	1 000,00 €
Forfait ménage	200,00 €

### Travaux cimetière :

Exhumations - 1 corps	33,00 €
Exhumations - 2 corps	41,85 €
Exhumations - 3 corps	52,80 €
Caveau provisoire par jour	1,25 €
Inhumation ou réinhumation dans caveau existant	33,00 €
Columbarium la case	887,80 €
Concession columbarium, la case (2 urnes)	162,85 €
Concession cimetière simple	324,80 €
Concession cimetière double	649,60 €
Plaque lutrin	16,40 €
Cave urne	256,35 €
Concession cave urne	162,85 €

### Tarifs divers :

Droit de voirie le m2	0,30 €
Location tables	1,15 €
location chaises	0,60 €
Camion "magasin-vente"	40,60 €
Installation d'un camion friterie	20,30 €
Application d'un forfait relatif aux consommables au séjour	10,15 €
Un marché	1,05 €
Un cirque	25,40 €

## Suite de l'arrêté municipal 2023/0013

### Tarifs du repas du restaurant des personnes âgées (un mercredi par mois) :

Personnes âgées d'Avesnelles	12,00 €
Enfants des personnes d'Avesnelles	8,00 €
Personnes extérieures	17,00 €
Enfants des personnes extérieures	10,00 €

### Tarifs cantine :

Personnes d'Avesnelles - cantine 1er enfant	3,10 €
Personnes d'Avesnelles - cantine 2ème enfant	3,00 €
Personnes d'Avesnelles - cantine 3ème enfant	2,80 €
Personnes extérieures - cantine 1er enfant	3,70 €
Personnes extérieures - cantine 2ème enfant	3,50 €
Personnes extérieures - cantine 3ème enfant	3,25 €
Majoration inscription tardive ou non faite	1,00€
Personnel écoles	5,80 €
Personnel commune	2,30 €

**Tarif cantine des ressources modestes : 1,90 euros le repas.**

### Tarifs garderie :

Personnes d'Avesnelles - garderie matin	3,70 €
Personnes d'Avesnelles - garderie soir	3,70 €
Personnes extérieures - garderie matin	5,10 €
Personnes extérieures - garderie soir	5,10 €
Majoration inscription tardive ou non faite	1,00€

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Trésorier.

Fait à Avesnelles, le 11 janvier 2023

Le Maire,

**Antoine BADIDI.**



